Verzeichnis der bei der Arbeit benutzten Werke:

Diez: Grammatik der roman. Sprachen. 5. Aufl. 1882.
Meyer-Lübke: Grammatik der roman. Sprachen. Leipzig 1899.
Mätzner: Französische Grammatik. 3. Aufl. Berlin 1885.
Lücking: Französische Grammatik. 2. Aufl. Berlin 1883.
Plattner: Französische Schulgrammatik. Karlsruhe 1883.
Haase: Französische Syntax des 17. Jahrhunderts. Oppeln u. Leipzig 1888.
Tobler: Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik. Leipzig 1886, 1894, 1899.
Stimming: Die Syntax des Commines. Zeitschrift für roman. Phil. 1877.
Lachmund: Über den Gebrauch des reinen und präpositionalen Infinitivs im Altfranzösischen. Schwerin 1877.
Schiller: Der Infinitiv bei Chrestien. Breslau 1883.
Gallert: Über den Gebrauch des Infinitivs bei Molière. Halle 1886.
Vogels: Der syntaktische Gebrauch der Tempora und Modi bei Pierre de Larivey. Böhmer's Roman. Studien V. 1880.
Klausing: Zur Syntax des französischen Infinitivs im 16. Jahrhundert.
Wenzel: Ästhetische und sprachliche Studien über Antoine de Montchrétien. Weimar 1885.
Marcou: Der historische Infinitiv im Französischen. Berlin 1888.
Lorenz: Alphabetische Zusammenstellung der französischen Verben, welche mit dem Infinitiv mit *de* und *à* verbunden gebraucht werden. Wolfenbüttel 1900.
Otto: Der portugiesische Infinitiv bei Camões. Roman. Forsch. VI. 1891.

Citiert wurde in der nachfolgenden Arbeit nach:

Courbet: Œuvres complètes de Mathurin Regnier. Paris 1875.

R. S. v. d. Lübeckerthore. 1902.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

I.

Der Infinitiv als Substantivum.

Das Afr. war in der Anwendung des substantivierten Inf. weit freier und ungebundener als das Lateinische und die moderne Sprache, die ihn nur bei einer geringen Anzahl von Verben zuläßt. Geradezu jeder Inf. konnte wie das Substantiv mit dem bestimmten und unbestimmten Artikel, mit dem Pronomen und einer attributiven Bestimmung verbunden werden; er konnte im Singular und im Plural in allen Casus und selbst mit einem flexivischen s gebraucht werden; auch konnte er seiner verbalen Natur entsprechend durch ein Adverb und Accusativ-Objekt näher bestimmt werden.

Von dieser Freiheit hat die Sprache des ausgehenden 16. und beginnenden 17. Jahrhs. bereits ganz erheblich verloren. Während Montaigne im freien Gebrauch des substantivierten Inf. noch sehr an das Afr. erinnert, hat R. seine Anwendung schon auf eine beschränkte Anzahl von Verben reduziert, denen sodann bis auf eine einzige Ausnahme der Charakter eines Substantivs gegeben, die verbale Rektionsfähigkeit dagegen gänzlich genommen ist.

Die folgende alphabetische Liste möge zeigen, wie weit R. in der Anwendung des Inf. als Substantiv ging.

Le baiser.	Impuiss. 144,	Elle sort de son lict hargneuse et depitee, D'avoir sans un baiser consommé la nuictee.
Le Coucher.	Sat. XI 96,	Je détache un soüillé, je m'oste une jartiere Froidement toutesfois, et semble en ce coucher, Un enfant qu'un Pedant contraint se détacher.
Le devoir.	Sat. X 75,	Au compas du devoir il regle son courage.
Le Dire.	Sat. VIII 61,	Je cogneu qu'il estoit veritable à son dire.
	Sat. III 26,	Il est vray que ceux-là qui n'ont pas tant d'esprit Peuvent mettre en papier leur dire par escrit.
L'estre.	Stances 230,	Fasse le Ciel qu'en fin vous puissiez recognoistre Que mon mal a de vous son essence et son estre:
Le flamber.	Sat. XI 89,	Quand au flamber du feu trois vieilles rechignees, Vinrent à pas contez comme des erignees
L'imaginer.	Sat. IX 68,	Ils rampeut bassement foibles d'inventions, Et n'osent peu hardis tanter les fictions, Froids à l'imaginer . . .

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Le mourir.	Sat. XV 120,	Et qui pis est, ce mal qui m'afflige au mourir, S'obstine aux recipez et ne se veut guarir.
Le parler.	Sat. X 77,	De qui la mine rogue et le parler confus.
Le partir.	Sat. III 25,	Et ceux-cy mal peignez devant les Dames tremblent, Puis au partir de là comme tourne le vent Avecques un bon jour amys comme devant.
Le penser.	Clor. et Phyl. 191,	De pensers, en pensers, s'esgara ma pensee.
	Clor. et Phyl. 185,	Ces maintiens égarez, ces pensers esperdus.
	Sat. V 41,	Que mes jeunes pensers cedent aux vieux soucis.
Le philosopher.	Sat. III 23,	Mais n'en deplaise aux vieux, ny leur Philosopher.
	Sat. V 38,	C'est ce qui m'en deplaist encor que j'aye apris En mon Philosopher d'avoir tout à mépris.
Le plaisir.	Sat. V 41,	Et moy qui jeune encor' en mes plaisirs m'égaye.
Le pouvoir.	Sat. VI 45,	Tandis qu'à mon pouvoir mes forces mesurant.
Le proceder.	Clor. et Phyl. 196,	Mais si ce proceder encore t'est nouveau, Choisi lequel des deux te semble le plus beau.
Le repentir.	Sat. V 40,	Son esprit avisé previent le repentir.
Le Sçavoir.	Sat. IV 34,	Qu'ils tiennent du sçavoir de l'antique leçon
	Sat. IX 68,	Cependant leur sçavoir ne s'estend seulement, Qu'à regrater un mot douteux au jugement.
Le souvenir.	Stances 213,	Ha! pitoyable souvenir!
Le veiller.	Sat. IV 30,	En vain par le veiller ou acquiert du sçavoir.
Le vivre.	Disc. au Roy 160,	Qui dispersoient le vivre aux gens de toutes pars.
	Sat. VI 47,	Je pense quant à moy que cest homme fust yvre, Qui changea le premier l'usage de son vivre.

Anm. Das einzige Beispiel, wo der Inf. mit dem Artikel noch genug verbale Kraft bewahrt hat, um ein Adverb zu sich zu nehmen, findet sich

Sat. IX 67, Ainsi que les Gascons ont fait le point d'honneur,
Qu'eux tous seuls du bien dire ont trouvé la metode,
Et que rien n'est parfaict s'il n'est fait à leur mode.

II.

Der reine (verbale) Infinitiv.

Das Afr. war in der Anwendung des reinen und praepositionalen Inf. noch nicht den strengen Regeln unterworfen, die die heutige Sprache beobachtet. Der Inf. mit de hatte bei weitem noch nicht die große Ausdehnung gewonnen, welche er jetzt inne hat, während sich der Inf. ohne Praeposition neben dem mit der Dativpartikel à sehr häufig fand, ohne daß irgend ein Unterschied in der Bedeutung erkennbar wäre. Lachmund a. a. O. und mit

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

ihm Schiller, Gallert und Wulff erklärt „das Eindringen der Praeposition à als nichts Anderes als ein Wiederaufleben der Grundbedeutung des Inf., eine Wiederherstellung seines ursprünglichen Verhältnisses zum Satze in formeller Beziehung, zu dessen deutlichem Ausdruck der bloße, seine Herkunft nicht mehr erkennen lassende Inf. nicht mehr genügte. Dieselben Ursachen, die auf früherer Sprachstufe dem Inf. das Dativsuffix zu Wege brachten, gaben ihm auf jüngerer analytischer Sprachstufe unter gewissen Umständen die Dativpraeposition à. Dieses à entspricht beim Inf. vollkommen dem deutschen zu, dem englischen to.“ Die neuere Forschung hat diese Theorie aufgegeben, weil (Meyer-Lübke III 539) ganz abgesehen von der Frage, ob jene Auffassung des lateinischen Inf. richtig sei, schon für das lateinische Sprachgefühl der Inf. die des Person- und Zeitbegriffs entkleidete Verbalidee ohne jede Beziehung zu irgend einem Kasus ist.

1. Der Infinitiv als reines Subjekt.

Schon der lateinischen Sprache war eine derartige Verwendung des Inf. bekannt (vergl. Hor. Od. III, 2, 12: Dulce et decorum est pro patria mori), die im Nfr. ganz gewöhnlich ist, während die alte Sprache den substantivierten Inf. mit dem Artikel bevorzugte.

Sat. VI 51, Et qui tout transparants de claire renommée,
Dressent cent fois le jour, en discours une armee,
Donnent quelque bataille, et tuant un chacun,
Font que mourir et vivre à leur dire n'est qu'un.
Sat. XII 104, On dit que pardonner est une œuvre divine.
Sat. XIII 109, S'enrichir de bonne heure est une grand' sagesse.
Stances 236, Et vous quitter seroit un crime.

2. Der Infinitiv als logisches Subjekt.

Nach den unpersönlichen Verben stand im Afr. gewöhnlich der reine Inf. neben dem mit der Praeposition à, nur ganz selten war de. R. wendet ganz in Übereinstimmung mit dem Nfr. den praepositionslosen Inf. an nach il faut, il fait bon, il fait mauvais, il vaut mieux, il vaut moins.

Sat. I 12, Il se faut recognoistre, il se faut essayer,
Se sonder, s'exercer, avant que s'employer.
Sat. XI 99, Il nous faisoit bon voir tous deux bien estonnez
Sat. 204, Il fait mauvais se prendre aux Poëtes.
Sat. II 14, Cependant il vaut mieux sucrer nostre moutarde.
Sat. VII 52, Et duquel il vaut moins estre amy qu'ennemy.

Anm. Auch nach dem unpersönlich gebrauchten plaire und permettre setzt R. im Gegensatz zum heutigen Sprachgebrauch entsprechend dem Afr. den reinen Inf., der nach plaire noch im 17. Jahrh. (Corneille) vorkommt.

Sat. III 27, S'il luy plaisoit un jour mon travail recognoistre.
Epit. limin. 3, Qu'il luy a pleu me faisant du bien, m'inspirer avec un desir de vertu.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sat. XVI 127, Car quand le jeu déplait sans soupçon, ou danger
De coups, ou de poison, il est permis changer.

Il vaut mieux verlangt nach dem zweiten durch que eingeführten Satzgliede den Inf. mit de wie das Nfr.

Sat. VIII 63, Que l'Indiscretion est un si facheux vice,
Qu'il vaut bien mieux mourir, de rage, ou de regret,
Que de vivre à la gesne avecq'un indiscret.

Sat. III 26, Or pour dire cecy, il faut force mistere,
Et de mal discourir il vaut bien mieux se taire.

3. Der Infinitiv als Praedikatsnomen.

Er ist analog dem Nfr. ausnahmslos angewandt nach estre und sembler.

Sat. IX 68, C'est proser de la rime, et rimer de la prose.

Sat. X 83, Qui morts sembloient encor' dans les ondes salees
Embrasser les charbons des Galeres bruslees.

4. Der Infinitiv als Accusativ-Objekt.

Die Verba, welche in der Syntax des 16. Jahrhs., das in dieser Beziehung sich der modernen Sprache sehr nähert, den praepositionslosen Inf. regieren, sind auf gewisse Gruppen beschränkt; das Afr. zeigt dagegen größere Freiheit und gestattet auch die Anwendung der Praeposition de und à.

a. Die modalen Hülfsverben: pouvoir, vouloir, devoir, savoir, souloir und oser.

Sat. II 15, Sans demander son nom on le peut recognoistre,
Car si ce n'est un Poëte au moins il le veut estre.

Sat. I 12, Il semble qu'on luy doit permetre davantage.

Sat. III 23, C'est l'arrest de nature, et personne en ce monde
Ne sçauroit controler sa sagesse profonde.

Sat. X 79, Il en souloit roigner ses ongles de velours.

Sat IX 68, Ils rampent bassement foibles d'inventions,
Et n'osent peu hardis tanter les fictions.

b. Die Verben der Willensäußerung.

Sie wurden im Afr. sowohl mit dem reinen Inf. als auch mit dem à-Inf. verbunden.

daigner. Epitaphe de Regnier 182,
La mort daigna penser à moy,
Qui n'ay daigné penser en elle.

desirer.

Im Nfr. kommt nach diesem Verbum auch de vor zum Ausdruck eines Wunsches, dessen Erfüllung ungewiß oder schwierig ist; nach Littré war früher auch der Inf. mit à statthaft.

Sat. 204, Qu'il desireroit volontiers
Lâchement me reduire au tiers

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Ode sur une vieille Marquer, 224,
Vous tous qui malins de nature
En desirez voir la peinture
Allez-vous en chez le bourreau.

avoir beau. Sat. IV 34, Lon a beau faire bien, et semer ses escris
De civette, bainjoin, de musc, et d'ambre gris.
Sat. VI 50, On a beau se charger de telle marchandise.

aymer mieux. Sat. VIII 59, Que j'aymerois bien mieux, chargé d'age, et d'ennuys,
Me voir a Rome pauvre, entre les mains des Juys.
Sat. VIII, 63, Ha! non Monsieur (dit il) j'aymerois beaucoup mieux
Perdre tout ce que j'ay, que vostre compagnie.

pretendre. Sat. VI 44, Ecoute ce discours tissu bijarement,
Où je ne pretens point escrire ton Histoire.
Sat. XV 125, Car parlant librement je pretens t'obliger
A purger les deffaux, tes vices corriger.

entendre. Eleg. zelot. 139, Je n'entends en cela te prescrire une loy.

Daneben findet sich auch der Inf. mit de:

Sat. II 17, Je n'entends quant à moy de la prendre à partie.

avoir pretention. Sat. 203, Vous sçavés que j'ay pension,
Et que l'on a pretention,
Soit par sotise, ou par malice,
Embarrassant le Benefice,
Me rendre, en me torchant le bec,
Le ventre creux comme un rebec.

Plustost que.

Der Ausdruck, dem im Nfr. der Inf. mit de folgen muss, hat bei R. und andern Autoren des 16. Jahrhs., z. B. Larivey, in der Regel den reinen Inf. nach sich, nur einmal haben wir de angetroffen.

Sat. VI 46, Et qui mourrois plustost, que luy faire un faux bond.
Sat. IX 73, Aussi doit-on plustost imiter nos vieux peres,
Que suivre des nouveaux, les nouvelles Chimeres.
Eleg. 208, Soyez-moy favorable, et faites à cette heure,
Plustost que découvrir mon amour, que je meure.
Sat. XI 90, Je me fusse plustost laissé crucifier,
Que de mettre le nez où je n'ay rien affaire.

c. Die Verben der Sinneswahrnehmung voir, regarder, oïr, entendre, escouter, sentir werden bei R. entsprechend dem afr. und nfr. Sprachgebrauch mit dem reinen Inf. verbunden; im Afr. zeigt sich der Inf. mit à nur ganz selten.

voir. Sat. III 23, Au joug nous sommes nez et n'a jamais esté
Homme qu'on ayt vu vivre en plaine liberté.

regarder. Sat. IV 32, Il est vray que le Ciel qui me regarda naistre,
S'est de mon jugement tousjours rendu le maistre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Oïr. Sat. X 83, J'oy ce semble quelqu'un de ces nouveaux Docteurs,
Qui d'estoc et de taille estrillent les Autheurs,
Dire que ceste exemple est fort mal assortie.

entendre. Disc. d'une Maq. 177,
Je me faisois bien decroter,
Et nul ne m'entendoit peter
Que ce ne fust dedans ma chambre.

escouter. Eleg. zelot. 139, S'il est vray sans faveur que tu l'escoutes plaindre,
D'où vient pour son respect que l'on te voit contraindre.

sentir. Sat. VII 55, Je sens d'un sage feu mon esprit enflammer.

d. Bei den Verben des Veranlassens und Zulassens faire und laisser wird in Übereinstimmung mit dem Afr. und Nfr. der reine Inf. gesetzt; nur hin und wieder findet sich im Afr. auch à vor. Der Inf. kann sowohl aktive als auch passive Bedeutung haben.

faire. Sat. II 20, Je ne sçay quel Demon m'a fait devenir Poëte:

Stances pour la belle Cloris 237,
Je veux que mon amour fidelle
Vous oblige autant à m'aymer
Comme la qualité de belle
Vous faict icy bas estimer.

Laisser. Sat. VIII 61, Je laisse choir la teste etc.

Anm. In diesem Zusammenhange sei an ne faire que zur Umschreibung des deutschen „nur" erinnert.

Sat. V 39, De ces mesmes discours ses fils il admoneste,
Qui ne font que s'en rire et qu'en hocher la teste.

e. Die Verben des Sagens und Denkens sind bei R. mit dem reinen Inf. verbunden, an dessen Stelle sich im Afr. zuweilen à zeigt.

avouer. Impuiss. 147, J'avouë estre fort grand le crime que j'ay fait.

croire. Sat. X 78, Je croirois faire tort à ce Docteur nouveau,
Si je ne luy donnois quelques traicts de pinceau.

cuider. Sat. IX 72, Il se plaist aux tresors qu'il cuide ravager,
Et que l'honneur luy rie au milieu du danger.

esperer. Impuiss. 148, J'espere avec usure amender mon deffaut.

minuter. Sat. VIII 61, L'echine j'alongois comme un asne retif,
Minutant me sauver de ceste tirannie.

Heute wird minuter mit dem de-Inf. konstruiert, und seine Verbindung mit dem reinen Inf. gilt als archaïsch.

penser. Sat. VIII 58, Juge si j'ay raison, de penser estre absoubs.

penser steht im Afr. ziemlich selten mit dem reinen Inf. und hat meistens de nach sich, das wir auch bei Larivey und andern Zeitgenossen R.'s noch antreffen.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

se proposer. Sat. VI 46, Je veux bien avoir tort en cette seulle chose,
Mais ton doux naturel fait que je me propose
Librement te montrer à nu mes passions,
Comme à cil qui pardonne aux imperfections.

Das reflexive Verbum se proposer verlangt im Nfr. de nach sich, jedoch kann dafür auch à eintreten, wenn es die Bedeutung hat „ein Ziel im Auge haben, nach dem man strebt".

5. Der Infinitiv nach den Verben der Bewegung.

Der reine Inf. bezeichnet das Ziel nach den Verben der Bewegung. Der Gebrauch dieses Inf. ist ganz derselbe wie im Afr. und Nfr.; R. verbindet vorwiegend mit dem reinen Inf. aller, s'en aller, venir, revenir, und retourner; die Angabe von Belegstellen ist wohl unnötig.

Einmal findet sich estre im Sinne von aller mit dem reinen Inf. Während das Nfr. être in dieser Bedeutung nur im historischen Perfekt und in den Zeiten der vollendeten Handlung zuläßt, hat R. auch den Inf. estre mit dem reinen Inf. verbunden.

Sat. VIII 63, Voyant un President, je luy parle d'affaire,
S'il avoit des proces, qu'il estoit necessaire
D'estre tousjours apres ces Messieurs bonneter.

Anm. An dieser Stelle sei auf die Umschreibung der einfachen Zeiten des Verbums durch aller mit dem Particip des Präsens hingewiesen, um die Thätigkeit des Verbums als eine im Verlauf begriffene noch unvollendete zu bezeichnen. Von dieser Umschreibung, die im Afr. sehr gewöhnlich war, die sich auch bei Montchrétien, Garnier und Jodelle findet, während Molière, Racine und Corneille sie nicht anwenden, macht R. einen überaus häufigen Gebrauch. Aus der reichen Fülle der Beispiele seien nur wenige erwähnt.

Sat. III 25, Et le surnom de bon me va t on reprochant.

Sat. XII 101, Telles sortes de gens vont apres les Pœtes,
Comme apres les hiboux vont criant les Chouëttes.

Impuiss. 145, Iray-je derechef les Dieux sollicitant,
Si d'un bienfait nouveau j'en attendois autant?

6. Der Infinitiv als absolutes Satzglied.

Der reine Inf. steht als absolutes Satzglied an der Spitze des Satzes und wird vor dem Verbum wieder aufgenommen durch ein folgendes ce.

Sat. III 23, Car penser s'affranchir c'est une resverie;

Sat. V 37, Charnellement se joindre avecq' sa paranté,
En France c'est inceste, en Perse charité,

Sat. XVI 127, Aymer en trop haut lieu une Dame hautaine
C'est aimer en soucy le travail, et la peine.
C'est nourrir son amour de respect, et de soin.

Contre un amoureux transy 156,
Souffrir mille et mille traverses,
N'en dire mot, pretendre moins,

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Donner ses tourmens pour tesmoins
De toutes ses peines diverses,
Des coups n'estre point abbatu,
C'est d'un asne avoir la vertu.

7. Der reine Infinitiv als Personalform.

Elliptisch kann statt des bestimmten Modus der reine Inf., wie im Afr. und Nfr., eintreten: a) in Ausrufen, b) in Fragesätzen und c) in Relativsätzen.

a. in Ausrufen.

Impuiss. 146, Or quand je pense! ô Dieu quel bien m'est advenu,
Avoir veu dans un lict ses beaux membres à nu,
La tenir languissante entre mes bras couchee,
De mesme affection la voir estre touchee,
Me baiser haletant d'amour et de desir,
Par ses chatouillemens resveiller le plaisir.

b. in Fragesätzen.

Sat. V 38, Il ne sçeut que reprendre en ton aprentissage
Sinon qu'il te jugeoit pour un Pœte trop sage.

Sat. VII 52, Nostre Melancolique en sçavoit bien que dire.

Sat. XI 92, Sa teste descouverte où l'on ne sçait que tondre.

Dial. 198, Las ainsi je ne sçay que dire ou que penser,
De les aimer tous deux n'est-ce les offencer?

c. in Relativsätzen, wenn das Relativum Objekt oder adverbiale Bestimmung ist, nach avoir, gaigner, trouver.

Sat. X 82, Je fus enfin contraint de ronger ma littiere,
Comme un asne affamé qui n'a chardons ny foing,
N'ayant pour lors dequoy me saouler au besoing.

Sat. XII 104, Quant à ceux du mestier, ils ont de quoy s'ebattre.

Sat. II 17, Encor' faut-il avoir quelque chose où se prendre,
Qui flate en discourant le mal que nous sentons.

Disc. d'une Maq. 179,
Et j'avois jà depuis deux ans
Avec ma petite pratique,
Gaigné de quoy lever boutique
De tavernier à Mont-lhery

Sat. X 81, Ainsi sur chasque Autheur il trouve de quoy mordre,

Sat. XIV 115, Pour retrouver un homme envers qui la Satyre
Sans flater, ne trouvast que mordre et que redire,
Qui sceust d'un chois prudent toute chose éplucher.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

III.

Der Infinitiv nach Präpositionen.

Das Afr., das in der Anwendung des reinen und präpositionalen Inf. eine auffallende Unsicherheit beweist, zeigt dieselbe Freiheit in den vor den Inf. zu setzenden Präpositionen; namentlich schwankt es zwischen de und à, insbesondere da, wo (Mätzner: Franz. Gramm. § 149) der Begriff, zu welchem der Inf. tritt, nicht eine entschiedene Beziehung auf einen Genitiv oder Dativ hat, wo das Lateinische keinen Anhalt in gerundivischen Formen oder in der Verwendung von de und ad bietet. In alter Zeit war das von à beherrschte Gebiet dem des de bei weitem überlegen, indem es sich nicht nur auf Terrain erstreckte, das heute dem de gehört, sondern auch vielfach, wie bereits gezeigt, da existierte, wo die heutige Grammatik die Setzung der Präposition überhaupt verbietet. De hat sich erst vor allem durch Verdrängung des reinen Inf. und des Inf. mit à im Laufe der Jahrh. allmählich in den Besitz der weiten Ausdehnung setzen können, die es im 16. Jahrh. und heute inne hat.

A. Der Infinitiv mit de.

1. Der Infinitiv mit de ist logisches Subjekt:

a. bei estre mit vorangehendem praedikativem Substantiv wie im Nfr.

Sat. III 28, Ses mets sont de sçavoir discourir par raison.
Sat. V 43, Mon goust sera Bertault, de n'en faire que rire.
Sat. XV 124, Ton vice est de n'avoir ny Dieu, ny foy, ny loy.
Sat. XV 124, Le mien est d'estre libre et ne rien admirer.
Sat. XV 125, Mon vice est, mon amy, de ne m'en pouvoir taire.
Plainte 169, Mais las! mon plus grand mal est de ne sçavoir point,
Entre tant de mal-heurs, ce qu'elle est devenuë.

Anm. Das Afr. brauchte in diesem Falle den reinen Inf., der sich noch bei einer Reihe Zeitgenossen R.'s belegen läßt (vergl. Klausing p. 5).

Montaigne II 12, 406,
De toutes les absurditez la plus absurde est desadvouer.
L'Heptaméron I 280,
Mais le meilleur seroyt, ne jouster point contre tel ennemy.

b. bei unpersönlichen Verben mit Ausnahme der unter II, 2 erwähnten unpersönlichen Ausdrücke. Im Afr. findet sich in diesem Falle neben dem reinen Inf. häufig der mit de oder à verbundene. Das grammatische Subjekt il, das im Nfr. nur in einigen wenigen formelhaften Wendungen fehlen darf, ist im Afr. in der Regel weggelassen, was hin und wieder auch bei R. noch vorkommt.

Sat. II 17, Il m'est comme aux putains mal aisé de me taire.
Sat. V 41, Aussi qu'importe-il de mal ou de bien faire?
Sat. VII 53, Tant il est mal aisé d'oster avecq'estude,
Ce qu'on a de nature, ou par longue habitude.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sat. VIII 63, Voyant un President, je luy parle d'affaire,
S'il avoit des proces, qu'il estoit necessaire
D'estre tousjours apres ces Messieurs bonneter.
Sat. VIII 60, Ce Fanfaron chez elle, eut de moy cognoissance,
Et ne fut de parler jamais en ma puissance.
Sonnet II 218, Mais si de voir plus outre aux Mortels est loisible
Croy bien, tu comprendras mesme l'infinité.
Sat. II 20, Mais Comte que sert-il d'en entrer en colère?
Sat. III 23, Puis que peut-il servir aux mortels icy bas,
Marquis, d'estre sçavant, ou de ne l'estre pas?
Sat. XII 100, Mais que serviroit-il maintenant de pretendre
S'amander par ceux là qui nous viennent reprendre?
Sat. III 27, Que me sert de m'asseoir le premier à la table,
Si la fain d'en avoir me rend insatiable?

Anm. 1. Einmal ist nach il sert der reine Inf. gebraucht, der bei il plaist und il est permis Regel ist.

Eleg. zelot. 138, Mais Dieu que me sert il en pleurs me consommer,
Si la rigueur du Ciel me contrainct de l'aymer?

Anm. 2. Hierher gehört auch das Beispiel

Sat. VIII 62, Puis me flatant l'épaule, il me fist librement
L'honneur que d'aprouver mon petit jugement

wobei que d'aprouver ein verkürzter Relativsatz ist (vergl. Tobler: Vermischte Beiträge I 13).

Anm. 3. Hier sei auch die Redensart il n'est que de d. i. das beste ist angeführt, welche entsprechend dem Nfr. den Inf. mit de erfordert.

Sat. XIII 111, Il n'est que d'en avoir, le bien est tousjours bien,
Et ne vous doit chaloir ny de qui, ny combien.
Sat. XVI 126, Il n'est que d'estre fin et de soir, ou de nuit,
Surprendre si l'on peut l'ennemy dans le lit.
Sat. XVI 128, Il n'est que d'estre libre, et en deniers contans,
Dans le marché d'amour acheter du bon temps.
Et pour le prix commun choisir sa marchandise.

c. bei c'est in Verbindung mit einem praedikativen Substantiv, Inf. oder Adverb.

Zuweilen geht dem Inf. mit de ein que voraus (vergl. Tobler: Vermischte Beiträge I 12).

Sat. I 11, Et c'est aus mieux disans une temerité
De parler où le Ciel discourt par tes oracles,
Et ne se taire pas où parlent tes miracles,
Sat. XII 102, Puis c'est des amoureux la regle universelle
De defferer si fort à leur affection
Qu'ils estiment honneur leur folle passion.
Sat. XVI 129, Ce n'est pas peu de cas de faire un long voyage.
Sat. XVII 131, C'est salut aux vaincuz de ne rien esperer.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Ode sur une vieille Maq. 223, Demandant si c'est adventure,
Ou bien un effect de nature
Que d'accoucher des ardillons.

Sat. II 18, Que Ronsard, du Bellay vivants ont eu du bien,
Et que c'est honte au Roy de ne leur donner rien.

Sat. XVI 129, Car c'est honte de vivre et de n'estre amoureux.

Anm. Einmal ist nach que das de vor dem Inf. weggelassen, was, wie Gallert belegt, auch bei Molière noch zuweilen vorkommt.

Sat. VI 51, Que c'est ce que ma Muse en travaillant pourchasse,
Et mon intention qu'estre en sa bonne grace.

2. Der Infinitiv mit de

ist Accusativ-Objekt nach den transitiven Verben:

achever. Impuiss. 146, Et la honte pour lors qui me saisit le cœur,
Pour m'achever de peindre esteignist ma vigueur.

cesser. Clor. et Phyl. 191, Je cessé tout en pleurs d'estre plus à moy-mesme.

commencer. Sat. VI 48, La fiebvre, les charbons, le maigre flux de sang,
Commencerent d'éclore, et tout ce que l'Autonne,
Par le vent de midy, nous aporte et nous donne.

craindre. Sat. V 40, Il s'en deffend l'usage, et craint de s'en servir.

Commines verbindet das Verbum auch mit dem reinen Inf., wie Stimmung in Zeitschr. für rom. Phil. I 214 nachweist, indem er citiert Commines 2, 15 craignoit desplaire audit duc.

deffendre. Clor. et Phyl. 196, Ce remede ne peut à mon mal satisfaire,
Puis nature et l'amour me deffend de le faire.

Das Verbum findet sich bei Larivey auch mit dem reinen Infinitiv (s. Vogels in Böhmer's Roman. Stud. V 514: Elles m'avoient deffendu vous le dire).

enpescher. Sat. VIII 63, Quelque bon accident eust peu m'en retirer,
Et m'enpescher en fin de me desesperer.

essayer. La C. P. 152, Comme en sa coque un limaçon,
En vain d'arrasser il essaye.

Stances pour la belle Clor. 236,
Quelque force dont on essaye
D'assubiettir ma volonté,
Je beniray tousjours la playe
Que je sens par vostre beauté.

essayer wird im Afr. nur mit dem Inf. mit de und à verbunden; erst das Mfr. kennt den reinen Inf., der auch bei R. vorkommt; z. B.:

Clor. et Phyl. 193, En vain j'essaye
Par un mesme appareil pouvoir guarir ma playe.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

feindre. Sat. XI 91, Estourdy de cacquet je feignois de la croire,
Eleg. zelot. 136, Ces heurtemens de pieds en feignant de s'asseoir.
Eleg. zelot. 137, Feignez de n'en rien voir, et vous fermez les yeux.

Auf se feindre folgt der reine Inf., der auch einmal nach dem Transitivum feindre eintritt.

Sat. 204, Qui dans ses caprices s'égaye,
Et souvent se donne la baye,
Se feignant, pour passer le temps,
Avoir cent mille escus contans.
Sat. VIII 61, Ce luy dis-je, feignant l'avoir veu de travers.

ne pas laisser und laisser in der Bedeutung von cesser.

Sat. VIII 63, Voyant un President, je luy parle d'affaire,
S'il avoit des proces, qu'il estoit necessaire
D'estre tousjours apres ces Messieurs bonneter,
Qu'il ne laissast pour moy, de les solliciter.

Eleg. zelot. 141, Pouvois-je estre asseuré qu'elle se deust contraindre?
Et que changeant d'humeur au vent qui l'emportoit,
Elle eust pour moy cessé d'estre ce qu'elle estoit?
Que laissant d'estre femme inconstante et legere

meriter.

Dem Verbum folgt gewöhnlich der de-Inf., jedoch ist auch der reine Inf. statthaft.

Sat. XIV 115, Des hommes tout ainssi je ne puis recognoistre
Les grans: mais bien ceux là qui meritent de l'estre.
Sat. X 81, Que Virgile est passable, encor' qu'en quelques pages,
Il meritast au Louvre estre chifflé des Pages.

se mettre dans la fantaisie.

Epigr. 221, Vialard, plein d'hypocrisie,
Par sentences et contredits,
S'estoit mis dans la fantaisie
D'avoir mon bien et Paradis.

pardonner. Eleg. 210, Pardonnez à mes cris de l'avoir osé dire.

patir. Sat. II 16, Mais je ne puis patir de me voir rejetté.

patir erfordert nach Littré den Inf. mit à, jedoch wird es noch heute in der Bedeutung „ertragen", in der R. es hier anwendet, mit dem de-Inf. gebraucht.

permettre. Sat. I 12, J'imite les Romains encore jeunes d'ans,
A qui l'on permetoit d'accuser impudans
Les plus vieus de l'estat de reprendre, et de dire
Ce qu'ils pensoient servir pour le bien de l'Empire.

Häufiger als der Inf. mit de ist nach permettre der reine Inf., der sich auch bei Zeitgenossen R.'s oft findet, während das Afr. den à-Inf. bevorzugte. Wie geläufig R. beide Konstruktionen sind, geht schon daraus hervor, daß einmal der erste auf permettre folgende Inf. praepositionslos ist, während dem zweiten ein de vorangeht.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sat. VI 44, Bethune si la charge où ta vertu s'amuse,
Te permet écouter les chansons que la Muse.
Eleg. zelot. 142, Dont elle me juroit que jamais de sa vie
Elle ne permettroit d'un autre estre servie.
Impuiss. 144, Age de peu de force et de peu de courage,
Qui ne me permet pas en cest accouplement,
Donner ce qu'en amour peut donner un amant.
Eleg. zelot. 139, D'où vient pour son respect que l'on te voit contraindre,
Que tu permets aux siens lire en tes passions,
De veiller jour et nuict dessus tes actions.

retarder. Sat. XII 101, Non pas moy qui me ry d'un esprit nonchalant,
Qui pour ne faillir point retarde de bien faire.

tascher. Sat. VI, 49, Qu'il faut perdre et someil, et repos, et repas,
Pour tâcher d'aquerir un suget qui n'est pas.
Sat. XIV 116, Pour moy je n'ay point veu parmy tant d'avancez,
Soit de ces temps icy, soit des siecles passez,
Homme que la fortune ayt tasché d'introduire.
Sat. XV 123, Ils devoient à propos tascher d'ouvrir la bouche.
Sat. XVII 133, Je tasche par ces vers à pitié vous contraindre.

Das Verbum ist also dreimal mit dem de-Inf. und einmal mit dem reinen Inf. verbunden. In der modernen Sprache ist der letztere Gebrauch nicht mehr gestattet, während neben dem gewöhnlichen de auch à zulässig ist.

3. Der Infinitiv mit de als absolutes Satzglied.

Soll der durch den Inf. ausgedrückte Gedanke besonders hervorgehoben werden, so kann der Inf. mit de elliptisch an die Spitze des Satzes treten. Dieser auch bei Montaigne, Larivey, Commines und Malherbe vorkommende Inf. hat sich auch im Nfr. noch erhalten.

Sat. X 75, De vous dire son nom il ne guarit de rien.
Sat. XIV 116, Or d'estre cinquante ans aux honneurs eslevé,
Des grands et des petits dignement approuvé
Et de sa vertu propre aux malheurs faire obstacle,
Je n'ay point veu de sots avoir faict ce miracle.
Clor. et Phyl. 198, Las ainsi je ne sçay que dire ou que penser,
De les aimer tous deux n'est-ce les offencer?

4. Der Infinitiv mit der Praeposition de zur Bezeichnung des Gegenstandes und Anlasses und im Sinne eines Genitivs

steht nach vielen transitiven, intransitiven und namentlich reflexiven Verben. Er wird zur Bezeichnung der Ursache auch da angewandt, wo die Praeposition de mit einem Substantiv nicht vorkommt, wie nach se haster, s'efforcer, estre tenu.

s'attendre. Sat. XV 125, Ainsi consequemment de tout dont je t'offence,
Et dont je ne m'attens d'en faire penitence.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Nach Acad. darf s'attendre heute nur mit à verbunden werden, während nach Sachs auch de erlaubt ist. Littré setzt bei Anführung von Rac. Brit. III 1 Mes transports aujourd'hui s'attendaient d'éclater auseinander, daß noch im 17. Jahrh. der Gebrauch von de ebenso gebräuchlich war, wie der von dem heute überwiegenden à.

se contenter.	Sat. IX 66,	Je me contenteray sans me precipiter, D'admirer ton labeur ne pouvant l'imiter.
crever.	Sat. X 78,	Et dont les beaux discours plaisamment estourdis Feroient crever de rire un sainct de Paradis.
estudier.	Sat. XV 123,	Ils devoient à propos tascher d'ouvrir la bouche, Mettant leur jugement sur la pierre de touche, S'estudier de n'estre en leurs discours trenchans Par eux mesmes jugez ignares ou meschans.

Die Verbindung dieses Reflexivums mit de, das Littré noch bei Bossuet belegt, gilt heute als veraltet; de ist durch à völlig verdrängt worden.

s'esvertuer.	Plainte 171,	Il faut privé d'espoir que mon cœur s'esvertuë Ou de mourir bien tost, ou bien de l'oublier.
	Eleg. 209,	En vain de le cacher mon respect s'esvertuë.

In der modernen Sprache wird dies Verbum mit pour, zuweilen auch mit à konstruiert; obwohl gegen den Gebrauch des de grammatisch nichts einzuwenden ist, so ist er doch als archaïsch anzusehen.

estre esmeu	Sat. XIII 106,	Je fus à son exemple esmeu d'en faire autant.
s'excuser.	Sat. III 29,	Le loup qui l'aperçoit se leve de devant, S'excusant de ne lire avecq' ceste parolle, Que les loups de son tans n'alloient point à l'ecolle.
se fascher.	Impuiss. 146,	Je me pourrois fascher d'avoir esté trompée.
se flatter.	Sat. XIV 114,	C'est de nostre folie un plaisant stratagesme Se flattant de juger les autres par soy-mesme.
gagner.	Sat. 200,	Or donc, que gagne-t-on de rire, ou de pleurer?
se garder.	Eleg. 207	Instruit à mes dépens, et prudent au danger, Que je me garderois de croire de leger.
se haïr.	Eleg. zelot. 140,	Je me hay de te voir ainsi mesestimee.

Das Reflexivum duldet auch heute nur die Präposition de; das einfache Verbum dagegen lässt nach Acad. nur à zu.

se haster.	Epigr. VI 228,	Mais Robin, las de la servir, Craignant une nouvelle plainte, Luy dit, haste-toy de mourir, Car mon poignard n'a plus de pointe.
parler.	Sat. XI 91,	On parle de dormir, j'y consens à regret.
se plaindre.	Clor. et Phyl. 195,	Te plains-tu d'aimer bien et d'estre bien aimée?
se plaire.	Sat. V 39,	L'homme ne se plaist pas d'estre tousjours fraisé.
	Sat. XV 120,	Oui j'escry rarement et me plais de le faire.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Daß neben dem de auch à, das noch bei Dichtern des 17. Jahrhs. wie Racine und La Fontaine angewandt wird, gebräuchlich ist, beweist folgende Stelle:

	Sat. X 77,	Mais pour l'avoir cogneu, je ne peux l'éviter, Tant le destin se plaist á me persecuter.
se reforcer.	Sat. XI 90,	Et toutes pour guarir se reforçoient de boire.
se rire.	Sat. VII 57,	Qui contant de mon mal, et joyeux de ma perte, Se rit de voir de flots ma poitrine couverte.
supplier.	Sat. XII 101,	Avant qu'aller si vite, au moins je le supplie Sçavoir que le bon vin ne peut estre sans lie.

Auch Charron, Montaigne und Larivey verbinden das Verbum mit dem reinen Inf. neben dem mit der Praeposition de, welche Konstruktion heute allein als korrekt gilt.

estre tenu.	Sat. XII 102,	Sçachant bien qu'on n'est pas tenu par charité, De leur donner un bien qu'elles leur ont osté.
	Sat. XIV 114,	Je ne suis pas tenu de croire aux yeux d'autruy.
se vanter.	Sat. XI 66,	Censurant les plus vieux, arrogamment se vante De reformer les vers non les tiens seulement.
venir.	Sat. XV 121	Se pleignant doucement du mal qui vient d'aymer.

Eine lockere Anknüpfung kausaler Beziehungen durch den Inf. mit de findet sich in folgenden Sätzen:

Sat. IV 31,	Mais pour moy mon amy je suis fort mal payé D'avoir suivy cet'art, si j'eusse estudié,
Impuiss. 147,	Quel honneur reçois tu de m'avoir abusée?
Contre un amour. transy 155,	La belle faict bien de garder Ce qui vaut bien le demander

5. Der Infinitiv mit de hängt als Genitiv von einem Nomen ab.

An Stelle dieses Inf. mit de, dem im Lateinischen der Genitiv des Gerundiums entspricht, finden wir zuweilen im Afr. und bei einigen Autoren des 16. Jahrhs. z. B. Commines, Marot, Larivey auffallenderweise den reinen Inf., obwohl besonders in dieser Verbindung die Setzung des de logisch durchaus berechtigt erscheint. R. bietet kein einziges Beispiel für diese Anomalie und weist keine Abweichungen vom heutigen Sprachgebrauch auf.

Der Infinitiv mit de wird regiert:

a) von Substantiven.

Der Gebrauch dieses de-Inf. ist so gewöhnlich und häufig, dass es unnötig ist, auch nur einige wenige der zahlreichen Belegstellen zu erwähnen; wir können uns deshalb darauf beschränken, Verbindungen von Verben mit Substantiven ohne Artikel anzuführen.

avoir droit.	Sat. XIV 117.	Ils ont droit de leur cause et de la contester.
avoir honte.	Clor. et Phyl. 186,	Ces yeux qui se mourant font les autres malades, Sont theatres du cœur où l'Amour vient jouër Les pensers que la bouche a honte d'avouër?

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Im Nfr. wird der Ausdruck mit de und à verbunden, ohne daß ein Unterschied in der Bedeutung erkennbar ist.

n'avoir ny tristesse ny joye.
Disc. d'une Maq. 181,
Et m'en allay chez le voisin
Moitié figue et moitié raisin,
N'ayant ny tristesse ny joye
De n'avoir point trouvé la proye.

avoir moyen. Sat. III 27, S'il luy plaisoit un jour mon travail recognoistre
Peut autant qu'autre Prince, et a trop de moyen
D'elever ma fortune et me faire du bien.

avoir pouvoir. Eleq. 209, Or puis-que ma douleur n'a pouvoir de se taire.

avoir soin. Sur le portr. d'un Poëte 154,
Graveur vous deviez avoir soin
De mettre dessus ceste teste.

avoir volonté. Sat. XII 102, Où le soulier les blece, autrement je n'estime
Qu'aucune eust volonté de m'accuser de crime.

donner subject. Sat. XIV 117, Je trouve des humeurs de diverse maniere,
Qui me pourroient donner subject de me mocquer.

estre avis. La C. P. 151, Il m'est avis de voir un singe
Comme un enfant embeguiné.

estre temps. Sat. XVII 131, Il n'est plus temps d'avoir recours aux entreprises.

faire gloire. Eleg. 208, Je me voy prisonnier aux fers d'un jeune Maistre,
Où je languis esclave, et fais gloire de l'estre.

faire priere. Disc. au Roy 161,
Et de vœus, et d'ençens, au ciel faisoit priere
De conserver son Prince en sa vigueur entiere.

faire vœu. Sat. XI 94, Je fis vœu ceste nuict de ne me coucher point,
Et de dormir sur pieds comme un coq sur la perche.
Quatrains 157, Je croy que vous avez faict vœu
D'aymer et parent et parente.

mettre bon ordre. Sat. X 83, Et de se conserver elle mist si bon ordre,
Que morte de vieillesse elle ne sçauroit mordre.

Ganz entsprechend ist die Anwendung des de-Inf. nach der Verbindung einer Praeposition mit einem Substantiv ohne Artikel.

affin. Sat. IV 34, Encore quelques grands affin de faire voir
De Mæcene rivaux qu'ils ayment le sçavoir,
Nous voient de bon œil, etc.
Sat. XIV 123, Pour ceux qui n'ont l'esprit si fort ny si trempé,
Affin de n'estre point de soy-mesme trompé.
Plainte 172, Affin de la trouver, il s'encourt au trespas.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

estre d'avis.	Sat. III 24,	Il est vray, mais pourtant je ne suis point d'avis De degager mes jours pour les rendre asservis.
	Epigr. V 227,	Il fut d'advis de quitter la meslée.
estre de besoin.	Sat. XIV 117,	Mais qu'est-il de besoin de les aller chocquer?
souz couleur.	Sat. XI 98,	Il voulut me conter comme on l'avoit pipé, Qu'un valet du sommeil ou de vin occupé, Souz couleur d'aller voir une femme malade L'avoit galantement payé d'une cassade.
sans espoir.	Sat. XIV 118,	Et qu'il ait sans espoir d'estre mieux à la Court, A son long balandran changé son manteau court.
sans fleurs.	Sat. X 87,	J'y suis, je le voy bien, je parle, l'on respond, Où sans fleurs de bien dire, ou d'autre art plus profond, Nous tombasmes d'accord etc.
en humeur.	Sat. XI 97,	On ouvre et brusquement entra ceste quenaille, En humeur de nous faire un assez mauvais tour.
en risque.	Sat. XIV 116,	A ce point le mal-heur amy comme ennemy, Trouvant au bord d'un puis un enfant endormy, En risque d'y tomber à son ayde s'avance.
en volanté.	Sat. III 29,	Quand la chaude lionne à qui l'ardante fain Alloit precipitant la rage, et le dessein, S'aproche plus sçavante en volonté de lire.
en devoir.	Disc. d'une Maq. 178,	Son argent me mist en devoir De le servir, et de luy plaire.
de peur.	Sat. X 84,	Leur voyant de piot la cervelle eschauffée, De peur (comme l'on dict) de courroucer la Fée.
avec vœu.	Sat. XI 99,	Il m'allume du feu, dans mon lict je me mets, Avec vœu si je puis de n'y tomber jamais.

b. von Adjektiven.

desireux.	Sat. XI 98,	Je m'aproche, je voy, desireux de cognoistre.
despité.	Clor. & Phyl. 190,	Amour tout despité de n'avoir point de flesche.
	Impuiss. 144,	Elle sort de son lict hargneuse et depitee, D'avoir sans un baiser consommé la nuictee.
digne.	Sat. V 42,	Peres des siecles vieux, exemple de la vie, Dignes d'estre admirez d'une honorable envie.
	Sat. IX 70,	Qu'ils composent une œuvre, on verra si leur livre, Apres mile, et mile ans, sera digne de vivre.
	Impuiss. 147,	Belle, dont la beauté si digne d'estre aymée Eust rendu des plus mortz la froideur enflamée.
fasché.	Sat. XI 98,	Il laisse là monsieur fasché d'estre deceu.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

glorieux.	Sat. VIII 59,	Glorieux de me voir si hautement loué, Je devins aussi fier qu'un chat amadoüé.
	Sat. X 82,	Glorieux de porter les plats dessus la table.
	Eleg. 208,	Et me sens glorieux, en un si beau tourment, De voir que ma grandeur serve si dignement.
heureux.	Sat. VII 53,	Et contant de mon mal je me tien trop heureux D'estre comme je suis, en tous lieux amoureux.
honteux.	Sat. X 77,	L'autre se relevant devers nous se vint rendre, Moins honteux d'estre cheut, que de s'estre dressé.
las.	Sat. III 22,	Doy-je las de courir me remettre à l'estude?
	Sat. X 84,	Ce rongneux las d'aller se frottoit à mes bas.
	Sat. X 99,	Et moy tout las d'avoir receu tant de bricolles.
	Sat. XIII 105,	Lasse en fin de servir au peuple de quintaine.
saoul.	Sat. XVI 127,	Je suis saoul de servir le chapeau dans le poing.
suffisant.	Sat. VI 45,	Je me deschargeray d'un fais que je dedaigne, Suffisant de crever un Genet de Sardaigne.

Dem Verbum suffire muß heute der Inf. mit pour oder à folgen, nur in unpersönlicher Konstruktion die Praeposition de.

In loser Anknüpfung finden wir den Inf. zur Bezeichnung des Grundes in

Sat. XV 124, Voyant un chicaneur riche d'avoir vendu
Son devoir à celuy qui deust estre pendu.

6. Der historische Infinitiv.

Dieser Inf. stammt nicht aus dem Lateinischen, sondern hat sich im Französischen selbst entwickelt, wie Marcou in seiner lehrreichen Abhandlung nachgewiesen hat. Sein Vorkommen läßt sich bis ins 13. Jahrh. zurückverfolgen, aus dem Marcou zwei sichere Belegstellen citiert. Auffallenderweise fehlen aus dem 14. Jahrh. Beispiele fast vollständig; dafür aber sind sie im 15. Jahrh. namentlich in den Cent Nouvelles nouvelles um so häufiger. Die Dichter der Plejade du Bellay und Ronsard, die ihre Muttersprache durch Einführung lateinischer Konstruktionen zu bereichern suchten, wenden den hist. Inf. ebenso wenig an wie Corneille, Racine und Boileau; Montaigne und La Fontaine dagegen gebrauchen ihn häufig. Auch bei modernen Schriftstellern findet man ihn zuweilen in sehr lebhafter Erzählung zur Bezeichnung neuer rasch eintretender Handlungen; bei R. haben wir den hist. Inf. viermal angetroffen.

Sat. VIII 61, Avez vous point icy quelqu'un de vostre troupe,
Je suis tout seul à pied, luy de m'offrir la croupe,
Moy pour m'en depêtrer, luy dire tout expres,
Je vous baise les mains, je m'en vais icy pres.

Sat. VIII 62, Mais monsieur n'avez-vous jamais veu de ma prose?
Moy de dire que si: tant je craignois qu'il eust
Quelque proces verbal, qu'entendre il me fallust.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sat. XI 99, Dieu, comme estes-vous fait, il va, moy de le suivre,
Il me parle en riant comme si je fusse yvre.

Sat. XI 96, Comme son lict est fait, que ne vous couchez-vous,
Monsieur, n'est-il pas temps, et moy de filer dous.

7. Der Infinitiv mit de nach komparativem que.

Über den Inf. nach il vaut mieux que und plustost que vergl. II 2 und II 4 b.

Im Nfr. wird in Komparativ-Sätzen mit que der Inf. mit de regelmäßig angewandt; der reine Inf. hat sich nur noch in formelhaften Wendungen erhalten. Avant und das ihm gleichbedeutende, jetzt in diesem Sinne veraltete devant, die als Adverbien mit komparativer Bedeutung aufzufassen sind, werden von R. in der Regel mit que und dem reinen Inf. verbunden; diese Konstruktion kannte das 17. Jahrh. noch sehr wohl, wenn auch hier der moderne Gebrauch schon überwiegt. Avant de, das heute zur Verkürzung temporaler durch avant que eingeleiteter Nebensätze gang und gäbe ist, ist R. noch fremd.

Sat. XII 101, Avant qu'aller si vite, au moins je le supplie,
Sçavoir que le bon vin ne peut estre sans lie.

Sat. XIII 105, Elle qui n'eust avant que plorer son delit
Autre ciel pour objet que le ciel de son lict.

Sat. XIV 116, Prevoir tout accident avant qu'estre advenu,
Destourner par prudence une mauvaise affaire
Ce n'est pas chose aysée ou trop facille à faire.

Impuiss. 147, Avant qu'en venir là, au moins souvenez vous,
Que mes armes, non moy causent vostre courrouz.

Stances 213, Qu'une orde escume de torrent
Qui semble fondre avant que naistre,

Sat. XVII 134, Je veux sans fin tirer les souspirs de mon cœur,
Et devant que mourir ou d'une ou d'autre sorte,
Rendre en ma passion si divine et si forte
Un vivant tesmoignage à la posterité.

Sat. II 18, (Ils) Vous parlent de fortune, et qu'il faut acquerir
Du credit, de l'honneur, avant que de mourir.

Nach si—que, tel—que und tant—que steht abweichend vom modernen Sprachgebrauch der reine Inf.

Sat. VI 49, Puis on adorera ceste menteuse Idolle,
Pour Oracle on tiendra ceste croyance folle,
Qui'il n'est rien de si beau que tomber bataillant.

Sat. III 26, Qu'elles ont à leur suite une troupe beante
De langoureux transis et pour le faire court
Dire qu'il n'est rien tel qu'aymer les gens de court.

Sat. X 74, Or j'excuse en cecy nostre foiblesse humaine,
Qui ne veut, ou ne peut, se donner tant de peine,
Que s'exercer l'esprit en tout ce qui'l faudroit.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Dem heutigen Gebrauch entsprechen die Beispiele:

Sat. VI 50, Elles ne seroient plus si sottes que d'y croire.
Eleg. 209, Et que jusqu'à ce point je me dois oublier,
Que de dire ma peine en mon cœur si contrainte.

Sinon que, dem im Nfr. der Inf. mit de folgt, ist sowohl mit dem de-Inf. als auch mit dem reinen Inf. konstruiert.

Sat. IV 31, Comme ces courtisans qui s'en faisant acroire,
N'ont point d'autre vertu sinon de dire voire.
Sat. III 23, Estant serf du desir d'aprendre, et de sçavoir,
Je ne ferois sinon que changer de devoir.

Endlich sei noch erwähnt:

Disc. au Roy 161, Vertu rare au vainqueur, dont le courage extreme
N'a gloire en la fureur que se vaincre soy-mesme.

Nach comme steht wie im Nfr. der Inf. mit de.

Sat. VI 46, Comme de faire entendre à chacun que je suis
Aussi perclus d'esprit comme Pierre du Puis.

B. Der Infinitiv mit à.

Die Praepostition à hat vor dem Inf. weit besser ihre ursprüngliche Bedeutung bewahrt als de. Wie mit dem lateinischen ad ist mit dem französischen à noch heute der Begriff des Verweilens an einem Orte, der Zeit und des Zieles verbunden. Im Afr. war jedoch die Bedeutung dieses à so sehr abgeschwächt, daß der Inf. mit à direktes Objekt und sogar logisches Subjekt sein konnte, was in der heutigen Sprache nicht mehr zulässig ist. Im Afr. hatte daher dieser Inf. ein weit ausgedehnteres Gebiet inne als in der Sprache des 16. Jahrhs. und der Jetztzeit, wo er im allgemeinen den Dativ eines Substantivs, das lateinische Gerundium mit ad und das Supinum auf u vertritt.

1. Der Infinitiv mit à nach Verben.

a. Er dient zur Bezeichnung der Ruhe oder des Objekts, an welchem die Thätigkeit vor sich geht, nach den Verben des Seins, Verharrens, Stehenbleibens, Übens etc.

Sat. II 17, Il n'est à decider rien de si mal-aisé,
Que sous un sainct habit le vice deguisé.
Sat. XI 95, Cela fut bien à craindre et si je l'evité,
Ce fut plus par bon-heur que par dexterité.
Sat. VI 51, Mais tandis qu'en colere à parler je m'areste,
Je ne m'aperçoy pas, que la viande est preste.
Sat. XV 121, Apollon m'obsedast, j'aurois en mon malheur,
Quelque contentement à flater ma douleur.
Sat. VI 51, Qu'icy non plus qu'en France on ne s'amuse pas
A discourir d'honneur quand on prend son repas.
Sat. II 18, On les vent au Palais, et les doctes du tans
A les lire amusez, n'ont autre passetans.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Stances 232, Le palmier genereux d'une constante gloire
Tousjours s'opiniastre à gaigner la victoire.
Sat X. 74, Ou par le jugement il faut perdre son temps
A choisir dans les mœurs ce Milieu que j'entens.
Sat. XI 92, Que je prins grand plaisir à me rompre le cou.
Sat. XI 91, Je faillis à me pendre oyant que ceste lice
Effrontément ainsi me presentoit la lice.

Statt faillir à f. qc. sagt man fast nur noch faillir f. qc., obwohl es die Bedeutung „ne pas réussir" hat, und die Setzung der Praeposition à mithin logisch durchaus gerechtfertigt ist. Neben diesen beiden Konstruktionen war und ist noch faillir de f. qc. gebräuchlich.

b. Er steht zur Angabe des Zieles, auf welches die Thätigkeit sich richtet, nach den Verben, welche ein Dienen, Gewöhnen, Verurteilen, Erstrecken, Einladen etc. ausdrücken.

Sat. X 75, Aussi leur bien ne sert qu'à monstrer le deffaut.
Stances 150, Le tres puissant Jupiter
Se sert de l'Aigle à porter
Son foudre parmi la nuë.
Sat. V 37, Qui bleçent seulement ceux qui sont mal armez
Non pas les bons esprits à vaincre accoutumez.
Impuiss 147, Si vous me condamnez à mourir je suis prest.
Sat. IX 68. Cependant leur sçavoir ne s'estend seulement,
Qu'à regrater un mot douteux au jugement.
Sat. VI 51, Mais mon Dieu que ce Traistre est d'une estrange sorte,
Tandis qu'à le blasmer ma raison me transporte.
Sat. VII 53, Et comme à bien aymer mille causes m'invitent,
Aussi mille beautez mes amours ne limitent.
Clor. et Phyl. 194, En chantant j'invitois ses beaux yeux à dormir.
Sat. VIII 62, Me voyant froidement ses œuvres advouër,
Il les serre, et se met luy mesme à se loüer.
Sat. XII 101, Cecy pourroit suffire à refroider une ame.
Sonnet I 217, Si mon duëil ne suffit à purger mon offence,
Que ta grace y supplée, et serve à mon erreur.

c. Er bezeichnet den Zweck nach laisser, trouver, aymer, employer, s'exercer, apprendre, demander, faire.

Sat. VI 45, Laissant doncq'aux sçavans à vous paindre en leurs vers.
Eleg. zelot. 136, Elle trouve à s'excuser quelque fauce raison.
Sat. VIII 63, Moi qui n'ayme à debatre en ces fadeses là,
Un tans sans luy parler, ma langue vacila.
Sat. XIV 117, Je ne suis chicanneur et n'aime à disputer.
Eleg. zelot. 137, Vous autres que j'emploie à l'espier sans cesse,
Au logis, en visite, au sermon, à la Messe,
Sat. VIII 109, Il faut que pour le monde à la feindre il s'exerce.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sat. IV 31, Aprenons à mentir, noz propos deguiser,
A trahir noz amys, noz ennemis baiser,
Faire la court aux grands, et dans leurs antichambres,
Le chapeau dans la main, nous tenir sur noz membres.
Clor. et Phyl. 191, J'apprenois à mes yeux à former des appas.
Sat. 205, J'apprens aux asnes à voler.

Abweichend von dieser Konstruktion findet sich einmal apprendre de f. qc., das Klausing auch aus Montaigne I 19. 90 Les Romains avoient appris d'amollir belegt.

Sat. V 38, C'est ce qui m'en deplaist encor que j'aye apris
En mon Philosopher d'avoir tout à mépris.

Dieser Gebrauch von apprendre läßt sich bei den besten Autoren des 17. Jahrhs. nachweisen. Littré bemerkt: Le verbe apprendre régit à devant les verbes. Pourtant quelques auteurs ont dit apprendre de. Il n'y a aucune faute de grammaire à mettre de après apprendre, mais l'usage actuel rejette cette tournure qui reste un archaïsme.

Sat. II 18, Apres graces Dieu beut, ils demandant à boire.
Sat. XVII 131, Or moy pour tout l'effort qu'il fasse à me domter,
Rebelle à sa grandeur je le veux effronter.
Sat. V 39, Et dans vingt et cinq ans venant à se changer.
Sat. VIII 63, Il vint à reparler de sus le bruit qui court.
Il vint à definir.
Sat. X 87, Ainsi qu'elle obeit je viens à culbuter.

2. Der Infinitiv mit à nach Adjektiven.

Dieser Inf. steht im Sinne des lateinischen Gerundiums mit ad oder des Supinums auf u; in letzterem Falle hat der Inf. passive Bedeutung. Er drückt den Ort des Verweilens oder das Ziel des Strebens aus.

adroit. Sat. I 13, Que leur corps se desnouë, et se desangourdisse
Pour estre plus adroit à te faire service.

chaud. Sat. 200, Et le prudent sera de raison devestu,
S'il se monstre trop chaud à suivre la vertu.

cuisant. Sat. IX 69, Et que leur belle Muse à mordre si cuisante,
Leur don'ra, comme à luy dix mil escus de rente.

difficile. Sat. V 40, Son esprit avisé previent le repentir,
Et se garde d'un lieu difficille à sortir.

eloquent. Clor. et Phyl. 186, Et ton silence mesme en ce profond malheur,
N'est que trop eloquent à dire ta douleur.

estrange. Sat. XIV 116, En fin c'est un caprice estrange à manier.
Disc. au Roy 159, Quand je vis en sursaut, une beste effroyable,
Chose estrange à conter, toutesfois veritable.

expert. Sat. XVI 128, C'est pourquoy je recherche une jeune fillette
Experte des longtemps à courir l'eguillette.
Hymne 216, Et de ses mains à vaincre expertes.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

facille. Sat. III 26, Aleguant maint exemple en ce siecle où nous sommes,
Qu'il n'est rien si facile à prendre que les hommes.
Sat. VII 52, Congnoissant doncq' en vous une vertu facille
A porter les defauts d'un esprit imbecille.
Sat. XIV 116, Ce n'est pas chose aysée ou trop facille à faire.

habille. Sat. VII 56, Je croy qu'au fait d'amour elle sera sçavante,
Et que nature habille à couvrir son deffaut
Luy aura mis au lict tout l'esprit qu'il luy faut.

hardi. Sat. IX 73, Mais pour nous moins hardis à croire à nos raisons.

indocille. Sat. XIV 115, La faveur est bizarre, à traitter indocille.

long. Sat. III 28, Et beaucoup d'autres plats qui seroient longs à dire.

perclus. Sat. XI 99, Et croyez à frapper que je n'estois perclus.

prest. Sat. VII 53, Je vous conte le mal, où trop enclin je suis,
Et que prest à laisser je ne veux et ne puis.
Disc. au Roy 162, Qui tousjours prest à fondre en échec te retient.
Ode sur une vieille Maq. 223,
Les os brisez, la chair meurtrie,
Preste à porter à la voirie.

Prest ist von R. nur mit dem à-Inf. verbunden in geradem Gegensatz zum Afr., das prest vorwiegend mit de verbindet. Dieses prest de vereinigt in sich die Bedeutung des heutigen près de und prêt à.

propre. Sat. XIV 116, Or d'estre cinquante ans aux honneurs eslevé,
Des grands et des petits dignement approuvé,
Et de sa vertu propre aux malheurs faire obstacle,
Je n'ay point veu de sots avoir faict ce miracle.

Auffallend ist hier die Anwendung des reinen Inf.; sie dürfte durch das auf propre folgende von faire obstacle abhängige à veranlaßt sein; vielleicht auch sind metrische Rücksichten für die Auslassung des à maßgebend gewesen.

prompt. Sat. XIII 112, Ces hommes mesdisans ont le feu sous la levre,
Ils sont matelineurs, prompts à prendre la chevre.

suget. Sat. XII 101, Qu'il n'est rien de parfait en ce monde aujourd'huy:
Qu'homme je suis suget à faillir comme luy.

3. Der Infinitiv mit à nach Substantiven.

Dieser Inf. wird gebraucht nach Hauptwörtern im Sinne des lateinischen Gerundiums oder Gerundivums. Er dient außer zur Bezeichnung des Zweckes auch zum Ausdruck der Bestimmung und Fähigkeit und kann sowohl in aktiver als auch passiver Bedeutung angewandt werden.

Sat. VIII 60, Bien qu'il m'eust à l'abord doucement fait entendre
Qu'il estoit mon valet, à vendre et à dependre.
Sat. XV 125, Au sage bien souvent on les peut desirer,
Comme aux prescheurs l'audace à reprendre le vice,
La folie aux enfants, aux Juges l'injustice.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sat. XVII 134, Pour vostre gloire atteindre où les sçavants aspirent,
Et rendre memorable aux siecles à venir,
De vos rares vertus le noble souvenir.
Clor. et Phyl. 189, Auray-je assez d'audace à dire ma langueur?
Ode sur une vieille Maq. 224,
Vieille sans dens, grande halebarde,
Vieil baril à mettre moustarde.

4. Der Infinitiv mit à ohne Beziehungswort.

Der Inf. mit à zum Ausdruck eines temporalen oder konditionalen Verhältnisses ist schon im Lateinischen durch die zuweilen rein temporale Bedeutung des ad vorbereitet und im Afr. eine sehr beliebte Konstruktion. Der Übergang vom Temporalen zum Konditionalen und Kausalen vollzog sich ohne Schwierigkeit. Erwähnenswert ist, daß die intransitiven Verben in diesem Falle von R. mit dem bestimmten Artikel verbunden sind.

Sat. II 18, Apres graces Dieu beut, ils demandent à boire,
Vous font un sot discours, puis au partir de là,
Vous disent, mais Monsieur, me donnez vous cela?
Sat. V 37, Charnellement se joindre avecq' sa paranté,
En France c'est inceste, en Perse charité,
Tellement qu'à tout prendre en ce monde où nous sommes,
Et le bien, et le mal depend du goust des hommes.
Sat. X 84, Au reste à manger peu, Monsieur beuvoit d'autant.
Sat. XI 89, Quand au flamber du feu trois vieilles rechignees,
Vinrent à pas contez comme des erignees.
Sat. XIII 111, Vous diriez à le voir que c'est un secretaire.
Sat. XIII 112, Vous croiriez à le voir qu'il vous deust adorer.

C. Der Infinitiv mit de und à nach denselben Verben.

Wenn auch bereits im 15. und 16. Jahrh. der Wettstreit zwischen den Praepositionen de und à sich zu Gunsten der erstgenannten entschieden hat, so giebt es dennoch eine beträchtliche Anzahl von Fällen, wo der Autor unschlüssig ist, welcher von beiden Praepositionen er den Vorzug geben soll, weil je nach der Auffassung bald die eine, bald die andere am Platze ist. Auch die gelehrten Grammatiker, die durch gesuchte Gründe und Unterscheidungen die Unsicherheit zu beseitigen sich bemühten und jeder Praeposition ihre eigene Sphäre zuzuweisen sich bestrebten, haben nicht den erwarteten Erfolg gehabt. So kommt es, daß auch heute noch eine ähnliche Unsicherheit in der Wahl der Praepositionen de und à zu konstatieren ist wie zur Zeit R.'s, wenn es sich um einen von Verben wie commencer, obliger, résoudre etc. abhängigen Inf. handelt.

commencer. Sat. VI 48, La fiebvre, les charbons, le maigre flux de sang,
Commencerent d'eclore etc.
Disc. au Roy 159, Et les oyseaux, perchez en leur feuilleux sejour,
Commençoient s'eveillant à se plaindre d'amour.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Plainte 170, Ainsi de toutes parts je me sens assaillir,
Et voyant que l'espoir commence à me faillir,
Ma douleur se rengrege etc.

Im Afr. folgte auf commencer der Inf. mit à, selten der reine Inf. Im 16. Jahrh. zeigt sich neben à häufig de. Noch Acad. von 1835 gestattete beide Praepositionen ohne Unterschied, während sie in der Ausgabe von 1878 folgende Unterscheidung macht: commencer à désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement, commencer de désigne une action qui aura de la durée; cependant on dit quelquefois commencer à pour commencer de.

Continuer. Sat. III 22, Ou si continuant à courtiser mon maistre,
Je me doy jusqu'au bout d'esperance repaistre.

Das Verbum, das sich nur einmal bei R. belegen läßt, läßt nach Akad. und Sachs sowohl die Praeposition de als auch à zu. Nach ihnen ist nur der Wohllaut bei der Wahl der Praeposition entscheidend. Andere Grammatiker behaupten: continuer veut la préposition à quand il exprime une chose faite sans interruption et la préposition de quand on veut exprimer qu'une chose se fait après des interruptions successives, en la reprenant de temps à temps. Littré endlich belegt durch Beispiele, daß de und à nach continuer ganz promiscue gebraucht werden.

s'efforcer. Sat. VIII 61, Je cogneu qu'il estoit veritable à son dire
Que pour tuer le tans je m'efforce d'ecrire.

Sat. XI 89, Toutes à qui mieux mieux s'efforçoient de me plaire.

Sat. XIII 110, Les fines en donnant se doivent efforcer,
A faire que l'esprit et que la gentillesse
Face estimer les dons et non pas la richesse.

Impuiss. 146, En vain cent et cent fois, je m'efforce à luy plaire.

S'efforcer ist heute gewöhnlich von dem Inf. mit de begleitet, während à, das im 16. und 17. Jahrh. noch sehr häufig war, seltener geworden ist. Nach Littré und Sachs ist kein Bedeutungsunterschied im Gebrauch von de und à erkennbar.

forcer. Eleg. 209, Semblable à cet enfant, que la Mere en colere,
Apres un châtiment veut forcer à se taire.

contraindre. Sat. I 12, C'est ce qui m'a contraint de librement escrire
Et sans piquer au vif me mettre à la Satyre.

Sat. III 55, Je sens d'un sage feu mon esprit enflamer,
Et son honnesteté me contrainct de l'aymer.

Sat. X 82, Je fus enfin contraint de ronger ma littière.

Sat. II 17, Par ainsi j'ay doncq' tort, et ne doy pas me plaindre
Ne pouvant par merite autrement la contraindre
A me faire du bien, ny de me departir
Autre chose à la fin sinon qu'un repentir.

Sat. XI 96, Un enfant qu'un Pedant contraint se détacher.

obliger. Sat. X 82, Je tourne en raillerie un si fascheux mistere
De sorte que Monsieur m'obligea de s'en taire.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sat. XII 100, Mais de ce costé là je leur donrois quittance,
S'ils vouloient s'obliger d'epargner leurs amys.
Sat. XV 125, Car parlant librement je pretens t'obliger.
A purger les deffaux, tes vices corriger.
Eleg. 208, Et sont à le servir tous mes vœux obligez.
Stances 237, Je veux que mon amour fidelle
Vous oblige autant à m'aymer.

Die Verba des Zwingens werden von R. ohne Bedeutungsunterschied mit de nnd à verbunden, wobei es gleichgültig ist, ob sie aktiv oder passiv gebraucht werden. Auch die Klassiker des 17. Jahrhs. wenden bei diesen Verben de und à ohne wesentliche Verschiedenheit in der Bedeutung an. Heute werden alle drei Verben ohne Unterschied im Aktivum mit de und à, im Passiv aber meistens mit de gebraucht. Contraindre findet sich entsprechend dem Beispiel Sat. XI 96 auch bei andern Autoren des 16. Jahrhs. häufig mit dem reinen Inf.

resoudre.

Die moderne Sprache verlangt nach résoudre in der Bedeutung „beschließen" den Inf. mit de als Accusativ-Objekt; das Reflexivum wird ebenso wie das Passivum mit dem à-Inf. zur Angabe des Zieles verbunden; jedoch ist bei beiden neben à auch de erlaubt. Littré sagt darüber: Cette construction (se résoudre de) est appuyée par trop d'autorités pour qu'il y ait scrupule à s'en servir. Im Einklang mit dem jetzigen Gebrauch stehen mithin:

Epitr. lim. au Roy 3, Je m'estois jusques icy resolu de tesmoigner par le silence,
le respect que je doy à vostre Majesté.
Sat. X 82, Des niais sans prier je me mets en la place,
Où j'estois resolu faisant autant que trois,
De boire et de manger comme aux veilles des Rois.
Sat. XI 96, A la fin je pris cœur resolu d'endurer
Ce qui pouvoit venir sans me desesperer.
Sat. XII 103, Ainsi que d'un voisin le trespas survenu
Fait resoudre un malade en son lict detenu
A prendre malgré luy tout ce qu'on luy ordonne.

Im Widerspruch zur heutigen Regel steht se resoudre mit dem reinen Inf. in

Sat. XIV 122, Que je me resoudois loing du bruit de Paris
Et du soing de la Cour ou de ses favoris,
M'esgayer au repos que la campagne donne,
Et sans parler Curé, Doyen, Chantre ou Sorbonne,
D'un bon mot faire rire en si belle saison,
Vous, vos chiens et vos chats, et toute la maison.

Die gleiche Konstruktion belegt Klausing aus Charron: De la sagesse trois livres III 31, 205: s'il se fust resolu ne se courroucer.

D. Der Infinitiv nach anderen Praepositionen als de und à.

Außer nach de und à finden wir bei R. den Inf. nur noch nach apres, pour und sans. En und par, die im Afr. in dieser Verbindung recht häufig waren, lassen sich in unserm Text nicht mit dem Inf. belegen.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

1. Der Infinitiv nach apres.

Die Praeposition apres wurde im Afr. nur mit dem substantivierten Inf. gebraucht, nie, wie stets im Nfr., mit dem Inf. des Perfekts. Diese afr. Ausdrucksweise ist noch erhalten in

Sat. VIII 59, Sotte discretion, je voulus faire acroire,
Qu'un Pœte n'est bizarre, et fascheux qu'apres boire.
Sat. XI 94, Tousjours apres soupper ceste vilaine crie.

Dagegen treffen wir zahlreiche Fälle, die der jetzigen Syntax entsprechen.

Disc. au Roy 163, Vien ingrat respon-moy, quel bien esperes tu,
Apres avoir ton Prince en ses murs combatu?
Apres avoir trahy pour de vaines chimaires,
L'honneur de tes ayeux, et la foy de tes peres?
Apres avoir cruel tout respect violé,
Et mis à l'abandon ton pays desolé?
Impuiss. 144, Par dix ou douze fois je r'entrois en la lice,
Où vaillant et adroit apres avoir brisé,
Des chevaliers d'amour, j'estois le plus prisé.

2. Der Infinitiv nach pour.

Der Infinitiv mit pour dient:

a. Zur Bezeichnung der Absicht und des Zweckes statt eines mit pour que eingeleiteten Nebensatzes. Das Subjekt des Inf. ist dasselbe wie das des Hauptsatzes, nur einmal kommt es vor, daß das Accusativ-Objekt des vorhergehenden Hauptverbums Subjekt des Inf. ist.

Sat. II 19, Ronsard fay-m'en raison, et vous autres esprits
Que pour estre vivans en mes vers je n'escris.
Sat. VI 47, L'horrible desespoir; et toute ceste engeance
De maux, qu'on voit regner en l'Enfer de la court,
Dont un pedant de diable en ses leçons discourt
Quand par art il instruit ses escoliers pour estre,
S'il se peut faire) en mal plus grands clers que leur maistre.
Sat. 203, Il ne me reste que la langue
Pour vous faire cette harangue.

b. Zur Verkürzung eines mit parce que (afr. auch pource que) beginnenden Kausal-Satzes. Dabei tritt statt des heute allein gebräuchlichen Inf. des Perfekts zuweilen auch der Inf. des Praesens auf, eine Konstruktion, deren sich die Klassiker des 17. Jahrhs. noch bedienen.

Sat. X 76, Mais pour l'avoir cogneu, je ne peux l'éviter.
Sat. VIII 108, Moy mesme croiriez vous pour estre plus âgee
Que ma part comme on dit en fust desjà mangee,
Sat. XIV 118, Il n'est point enreumée pour dormir sur la terre.

c. Nach den Adverbien bien, trop und assez in Verbindung mit Adjektiven zur Angabe des Grades einer Eigenschaft.

Epigr. 238, Faut avoir le cerveau bien vide
Pour brider des Muses le Roy.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

Sat. XI 93, Apres cest accident trop long pour dire tout,
A deux bras on la prend et la met-on debout.
Sat. XVII 131, Non non j'ay trop de cœur pour laschement me rendre.
Clor. et Phyl. 190, Amour tout despité de n'avoir point de flesche
Assez forte pour faire en mon cœur une bresche.

d. als Ersatz eines mit quand même beginnenden Konzessiv-Satzes. Dieser Gebrauch von pour war im Afr. ziemlich häufig, ist aber von der modernen Sprache aufgegeben worden.

Sat. IV 35, J'en vy ces jours passez de vous une si belle,
Que c'est pour en mourir, ha ma foy je voy bien,
Que vous ne m'aymez plus, vous ne me donnez rien.
Sat. XI 99, Ne voulant pour mourir qu'une telle beauté
Me vist en se levant si sale et si crotté.

3. Der Infinitiv nach sans.

Er tritt an Stelle eines durch sans que eingeleiteten Adverbial-Satzes, wenn das Subjekt des Nebensatzes mit dem des Hauptsatzes identisch ist. In seiner Anwendung entspricht er bei R. ganz der modernen Regel und giebt deshalb zu besonderen Bemerkungen keinen Anlaß.

Sat. II 15, Sans demander son nom on le peut recognoistre,
Car si ce n'est un Poëte au moins il le veut estre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

dent trop long pour dire tout,
la prend et la met-on debout.
op de cœur pour laschement me rendre.
pité de n'avoir point de flesche
r faire en mon cœur une bresche.

d. rinnenden Konzessiv-Satzes. Dieser Gebrauch von pour w on der modernen Sprache aufgegeben worden.

rs passez de vous une si belle,
en mourir, ha ma foy je voy bien,
'aymez plus, vous ne me donnez rien.
r mourir qu'une telle beauté
levant si sale et si crotté.

v nach sans.

Er e eingeleiteten Adverbial-Satzes, wenn das Subjekt des satzes identisch ist. In seiner Anwendung entspricht e nd giebt deshalb zu besonderen Bemerkungen keinen Anla

son nom on le peut recognoistre,
un Poëte au moins il le veut estre.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf